



Aux services cantonaux du cadastre

N° référence: 2101-04
Dossier traité par: Markus Scherrer
Wabern, le 26 novembre 2014

Circulaire MO n° 2014 / 04

Instruction – Précision des points dans la mensuration officielle du 1^{er} janvier 2015 (état le 3 novembre 2014)

Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à présent, les règles à respecter en matière de précision des points figuraient dans la circulaire MO n° 2010 / 06 «Précision dans la mensuration officielle».

Aujourd'hui, le contenu de cette circulaire est transféré dans l'instruction «Précision des points dans la mensuration officielle» et la circulaire est donc abrogée. **Cela n'entraîne aucun changement sur le fond.**

L'instruction «Précision des points dans la mensuration officielle» peut être téléchargée à l'adresse www.cadastre.ch/instructions. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015, date à laquelle la circulaire mentionnée précédemment sera abrogée.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Direction générale de la mensuration
officielle

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Markus Sinniger, ing. géom. brev.
Responsable

